

Entretien : Etre chômeur à Schirmeck.

Etre chômeur à Schirmeck.

E.D. *Michel Rousselin, vous avez 46 ans, une fille et une petite-fille. Vous avez été responsable de chantier dans le bâtiment, aujourd'hui vous êtes au chômage. De quoi vivez-vous ?*

M.R. Mon revenu est constitué de l'allocation chômage additionnée des droits versés par différents organismes.

E.D. *Vous tenez beaucoup à ce que l'on fasse la différence entre l'allocation proprement dite et les droits auxquels elle donne accès ?*

M.R. C'est l'allocation qui "exclut", pas les droits. Elle désigne le chômeur en tant que tel aux yeux de son voisinage, de son ancien milieu professionnel ; dans les démarches administratives obligatoires pour l'obtenir il n'existe pas de clause de discrétion. Le coupon des allocations vous est envoyé sous pli, mais doit être retourné rempli, signé et affranchi sur le coupon directement, et non sous enveloppe. Même si les fonctionnaires des postes sont tenus au secret professionnel, dans une petite ville l'anonymat est impossible.

La frontière secrète.

E.D. *Vous avez le sentiment que la perte de votre emploi vous a fait basculer dans un autre monde ?*

M.R. Autrefois, un chômeur était un demandeur d'emploi, maintenant c'est un assisté. Il sort de la logique du travail pour rentrer dans le dédale de celle des aides. Par exemple, il ne connaît rien à la législation des financements de formation.

E.D. *C'est plus clair, s'agissant des allocations ?*

M.R. Oui, il y a une législation, mais qui ne tient pas compte de la situation financière précédente. Le chômeur qui du jour au lendemain perd la moitié de son salaire ne peut plus faire face à ses engagements financiers, il entre, avec sa famille, dans la spirale de l'endettement et de la précarité.

E.D. *Il vous semble que pour beaucoup de salariés un chômeur est un assisté ?*

M.R. Quand ceux qui sont «de l'autre côté» parlent des chômeurs, ils les enferment dans le statut définitif d'"assistés", même plus crédités de la capacité à retrouver un emploi.

L'engagement.

E.D. *Vous êtes un militant, vous l'étiez avant d'être au chômage ; cet engagement vous aide-t-il à vivre ?*

M.R. Oui. Dans un Collectif vous voyez les gens arriver traînant de la solitude, et la frustration de ne pouvoir parler de leur propre condition. Et puis, dans les votes en AG, à main levée, ils perçoivent le poids de leur contribution. Rejoindre un Collectif est une démarche personnelle qui pour beaucoup a servi de détonateur. Je suis actif au Collectif de Strasbourg.

E.D. *Mais pourquoi avoir créé un Comité de chômeurs CGT à Schirmeck ?*

M.R. Il me paraît impossible de trouver une solution au chômage sans interpeller les grandes centrales syndicales. Les revendications des chômeurs ne pourront se régler qu'à l'intérieur des revendications de l'ensemble des travailleurs. On se trouve au centre d'un grand débat national.

E.D. *Votre principale revendication, ici et maintenant ?*

M.R. Le respect d'un des principes fondamentaux reconnus par les lois de la République : « **Chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi.** » (Préambules des Constitutions de 1946 et de 1958).

Propos recueillis par **Liliane Amoudruz.**

Février - Mars 1998 L N°04

Réf. : Société